

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **21 (1876)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 2.

Lausanne, le 24 Janvier 1876.

XXI^e Année.

SOMMAIRE. — **Etat et développement des affaires militaires suisses.** Rapport présenté à la fête fédérale des officiers de 1875, à Frauenfeld, par A. Egg, major d'artillerie. — **Exposition générale de chaussures à Berne en 1876.** — **Bibliographie :** *Traité des applications tactiques de la fortification*, par le capitaine H. GIRARD. — **Circulaires officielles.** — **Nouvelles et chronique.**

ARMES SPÉCIALES. — **Société militaire fédérale.** Circulaire du Comité de la sous-section de Lausanne. — **Société fédérale des sous-officiers.** Circulaire du Comité central. — **Circulaires officielles.** — **Liste des pièces officielles insérées en 1875.** — **Nouvelles et chronique.** — **Réorganisation militaire française.**

ETAT ET DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES MILITAIRES SUISSES

Rapport présenté à la fête fédérale des officiers de 1875, à Frauenfeld, par A. Egg, major d'artillerie. (Traduit de l'allemand.)

Les statuts de la Société militaire fédérale prescrivent qu'un rapport doit être présenté à l'assemblée générale sur l'état et le développement de nos affaires militaires, ainsi que sur l'activité du comité central et des diverses sections cantonales.

Messieurs, chacun de nous sait la haute importance de la période militaire que nous avons traversée depuis notre dernière réunion générale à Aarau.

Pour traiter la question générale des changements apportés à nos institutions militaires, il faut un homme versé dans la matière et à la hauteur de cette tâche. Le comité l'a trouvé dans la personne de notre honoré chef d'arme de l'infanterie. Il ne me reste que la tâche plus simple de vous parler de l'activité de notre société et de ses sections.

Commençons par le *Comité central*.

Ce comité a rempli ses fonctions en treize séances, à côté de nombreuses circulaires.

Elu le 28 septembre 1873 par l'assemblée générale des officiers thurgoviens à Weinfeld, il a pris ses fonctions le 17 décembre 1873, au moyen d'un rendez-vous à Zurich avec l'ancien comité. Notre première séance eut lieu en janvier 1874.

Lors de la remise des archives, il manquait un inventaire de leur matière. Nous l'avons fait établir.

Les capitaux se montaient à fr. 36,228 93 centimes, la plupart en créances, que nous avons fait déposer aussitôt à la Banque cantonale thurgovienne, à Weinfeld.

L'argent comptant fut également déposé à cette banque en compte-courant.

Nous fîmes établir un livre des capitaux.

Au début de notre période administrative, il n'y avait que des affaires courantes sans grande importance. Nous n'avons à mentionner que le fait d'une circulaire aux sections cantonales pour les inviter à s'occuper de la révision des statuts et à nous transmettre en temps